

COMMUNIQUÉ

L'Archevêché de Montréal annonce son projet de restauration d'un moulin à vent emblématique

La Ville de Pointe-Claire s'engage à fournir un important soutien financier

Montréal, le 9 juillet 2022 – En partenariat avec des intervenants municipaux, provinciaux et du milieu patrimonial, l'Archevêché de Montréal annonce son intention d'entreprendre la restauration du moulin à vent de Pointe-Claire, l'un des rares moulins à vent encore existants en Amérique du Nord. Cet édifice historique, construit il y a 312 ans, sera remis en état fonctionnel. La Ville de Pointe-Claire a contribué à cette avancée majeure en s'engageant à soutenir la restauration à la hauteur de 967 761 \$.

Le moulin à vent de Pointe-Claire a été classé au patrimoine historique par le ministère de la Culture et des Communications du Québec en 1983. L'Archevêché a déposé une demande de subvention dans le cadre du Volet 1 du programme Restauration d'un bien patrimonial immobilier.

« La collaboration avec la Ville de Pointe-Claire et la Société pour la Sauvegarde du Patrimoine de Pointe-Claire a été inestimable pour l'avancement de ce projet au cours de la dernière année, a indiqué Stefano Marrone, Responsable immobilier de l'Archevêché. « Ce fut véritablement un effort commun et nous sommes heureux que le processus ait su inspirer confiance et l'appui de toutes les parties impliquées », souligne-t-il. M. Marrone veillera à la réalisation du projet.

Selon l'Archevêque de Montréal, Monseigneur Christian Lépine, « depuis un an, nous travaillons avec divers professionnels et la communauté locale pour mettre sur pied une solution optimale et des plus viables en vue de préserver le moulin à vent. Nous sommes très reconnaissants envers la Ville de Pointe-Claire pour son engagement à contribuer à la continuité de cet actif distinctif, dont les générations précédentes ont assuré la préservation et dont nous perpétuerons l'héritage. »

« Je suis très heureux de la signature prochaine d'une entente entre l'Archevêché et la Ville en vue de restaurer et préserver le moulin de Pointe-Claire, notre emblème. Ce bâtiment patrimonial doit être restauré et préservé pour que notre histoire se perpétue pour toutes les générations futures. Le terrain et le bâtiment étant de propriété privée, nous sommes également heureux qu'avec cette entente, l'accès public soit assuré pour permettre à toutes et à tous d'apprécier notre histoire de même que la magnifique vue qu'offre le site de la pointe Claire », souligne le maire de Pointe-Claire, Tim Thomas.

"Le Moulin de Pointe-Claire est à la fois l'emblème de notre ville et un édifice patrimonial unique. Sa restauration fera revivre plus de 300 ans d'histoire pour les générations



actuelles et futures de résidents de Pointe-Claire ", a déclaré Andrew Swidzinski, président de la Société pour la sauvegarde du patrimoine de Pointe-Claire. "Au cours de la dernière année, notre Société a participé aux discussions avec l'Archidiocèse et la Ville qui ont mené à cette annonce et nous avons hâte de continuer à collaborer et à recueillir des dons privés à l'appui de ce projet excitant."

À propos du moulin à vent de Pointe-Claire

Les prêtres de Saint-Sulpice, seigneurs de l'Île de Montréal, entamèrent en 1709 la construction de l'édifice, qui compte aujourd'hui parmi les 10 moulins à vent bâtis au Québec sous le régime français et encore existants.

Lors de son incorporation en 1911, le Village de Pointe-Claire a adopté ce moulin à vent comme emblème. Puis, en 2013, le grand terrain sur lequel il se situe a été classé site patrimonial.

L'église catholique Saint-Joachim se trouve en face de la pointe où le moulin à vent a été construit. En 1866, la fabrique de la paroisse Saint-Joachim a acquis le terrain et les immeubles.

Par la suite, la paroisse en a transféré la propriété à la Congrégation de Notre-Dame, afin de permettre la construction d'une nouvelle école-couvent, qui est située près du moulin à vent.

En 2014, la Congrégation a pris la décision de quitter le couvent et la propriété a été restituée à la fabrique. Six ans plus tard, la fabrique a transféré la propriété du terrain et des immeubles à l'Archevêché de Montréal.

- 30 -

Source et information :

Erika Jacinto

Attachée de presse, bureau de l'Archevêque

Directrice, Communications et relations avec les médias

Archidiocèse catholique romain de Montréal

ejacinto@diocesemontreal.org